

# TRIATHLON DES BALMES DAUPHINOISES

# -Règlement-

# Distances & catégories d'âges

Le triathlon des Balmes Dauphinoises est constitué de 3 épreuves:

- Un **Triathlon Jeunes**, ouvert aux catégories
  - Pour les 6/9 ans, Mini-Poussin/Poussin (nés de 2006 à 2009): Natation 50 m/ Vélo 1 km/ càp 500 m
  - Pour les 10/13 ans, Pupille/Benjamin (nés de 2002 à 2005) : Natation 200 m / Vélo 4 km/ càp 1500 m
- Un **Triathlon distance XS** (Natation 400m, Vélo 9,5km, Course à Pied 2,5km)
  - o A toute personne née en 2001 et avant
- Un **Triathlon distance S** (Natation 800m, Vélo 20km, Course à Pied 5km)
  - En individuel, ouvert à toute personne à partir de la catégorie Cadet (nés en 1999 et avant)

### **Inscription & documents**

- La signature de l'athlète (sur le bulletin d'inscription et lors du retrait des dossards) signifie qu'il accepte le règlement et certifie exacts les renseignements fournis.
- Si le concurrent n'est pas licencié « compétition » FFTri, il a nécessité de prendre un pass-compétition en même temps que l'inscription à l'épreuve.
- En cas de prise de pass-compétition, le concurrent doit être en possession d'un certificat médical de moins d'un an autorisant « <u>la pratique du Triathlon en compétition</u> », et en fournir une copie lors de l'inscription ou au retrait du dossard.
- Les concurrents qui possèdent une licence FFTri de l'année en cours doivent la présenter lors du retrait de leur dossard
- Les mineurs non licenciés doivent présenter, le jour du retrait des dossards, une autorisation parentale signée les autorisant à courir sur cette épreuve.
- Un bracelet à puce sera remis lors de l'inscription par l'organisateur, qui devra être porté à la cheville gauche. La non-remise de ce bracelet à l'issue de la course sera facturée 10 €.

#### Déroulement

- Sur la partie natation : le bonnet de bain, fourni par l'organisateur, doit être obligatoirement porté par tous les concurrents. Le port de la combinaison est obligatoire si la température de l'eau est inférieure à 16 °C, autorisée si elle est inférieure ou égale à 24°C, interdite au-delà. Les lunettes sont autorisées.
  Sont interdits : tout accessoire de respiration, de propulsion, d'aide à la flottaison, le parcours coupé (contrôle à chaque bouée)
- Parcours vélo : le code de la route est de rigueur. Aspiration/Abri entre 2 concurrents interdits (Drafting interdit). Les concurrents doivent porter un casque à coque dur et homologué, jugulaire fermée avant de prendre son vélo et après l'avoir reposé dans le parc. Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté et sera positionné dans le dos. L'assistance extérieure est interdite.
- Durant le parcours course à pied, les concurrents peuvent courir ou marcher. Le dossard fourni par l'organisateur doit être obligatoirement porté pendant toute la course, et sera positionné sur le devant. L'assistance extérieure, le parcours coupé et le torse nu sont interdits.

## Sportivité & respect

- Les concurrents s'engagent à traiter les autres compétiteurs, les bénévoles, les arbitres et les spectateurs avec respect et courtoisie (avant, pendant et après la course). Chacun doit faire preuve de sportivité.
- Les concurrents doivent se conformer aux directives des officiels (bénévoles et arbitres).

# Assurance, sécurité et responsabilité

- Les concurrents sont couverts pendant la course par leur licence FFTRI (annuelle ou « pass-compétition », acquis lors de leur inscription).
- Des secouristes sont présents pendant toute la durée des épreuves pour assurer les premiers secours.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident ou de défaillance dû à un mauvais état de santé, au non respect du code de la route ou des consignes de l'organisation. Elle décline également toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel.
- Toute inscription est ferme et définitive. En cas d'annulation de l'inscription ou de non-participation à l'épreuve, le participant ne pourra pas prétendre à un remboursement des droits d'inscription.
- Le jour même, en cas d'interruption définitive ou d'annulation de l'épreuve pour intempérie ou tout autre raison, l'intégralité des droits d'inscription restent acquis à l'organisateur.

# Droit d'image

- Par leur inscription, les concurrents autorisent les organisateurs ainsi que leurs ayant droits tels que, partenaires, médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation au triathlon des Balmes dauphinoises, sur tout support y compris pour les projections éventuelles, lors de cette journée.
- Conformément à la loi informatique et liberté du 06 janvier 1978, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant. S'ils souhaitent ne pas être amenés à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Il leur appartient d'en informer par écrit l'organisateur en indiquant nom, prénom et adresse.